



# Coupe de Belgique Messieurs 2024-2025

**Le texte en langue néerlandaise est le texte de base**

## Article 1:

BASKETBALL BELGIUM organise une compétition pour séniors messieurs sous la dénomination «Coupe de Belgique Messieurs».

Le département compétition, est composé de membres de l'AWBB et de BASKETBAL VLAANDEREN

À partir des quarts de finales, la Pro Basketball League prend l'organisation en charge.

À partir de la première journée, les frais d'organisation des rencontres sont à la charge du club visité.

Le club visiteur supporte ses frais de déplacement.

Le règlement de la Coupe de Belgique applicable à partir des quarts de finales est repris dans l'annexe 1 de ce règlement et en fait une partie intégrante.

## Article 2:

La Coupe de Belgique est réservée aux clubs actifs de la Pro Basketball League, et aux clubs de l'AWBB et de BASKETBAL VLAANDEREN qui sont actifs en Top Division Men 1 et en Top Division Men 2 au sein de BASKETBALL BELGIUM.

Jusque et y compris les 8<sup>e</sup> de finales, la compétition se dispute conformément au règlement compétition de BASKETBALL BELGIUM, à l'exception des dispositions visées par ce règlement.

La qualification des joueurs est identique à celle applicable en championnat.

Un jeune joueur espoir (voir livre de compétition) :

- ✓ ne peut être aligné que par le club prioritaire tel qu'il est repris sur le formulaire joueur espoir donne priorité ;
- ✓ peut disputer le prochain tour avec son autre club dès que le club prioritaire tel qu'il est repris sur le formulaire de joueur espoir est éliminé.

Les dispositions concernant les listes de joueurs du Livre de compétition de la Top Division Men (article 4.4) s'appliquent à tous les matches de la Coupe de Belgique Hommes.

## Article 3:

Les clubs qui disputent les championnats TDM1 et TDM2 de BASKETBALL BELGIUM sont inscrits d'office. Les clubs de la Pro Basketball League sont inscrits d'office à partir des 1/8<sup>e</sup> finales.

## Article 4:

### Premier Tour

Le premier tour est disputé en séries de 3 ou 5 équipes où chaque équipe joue 4 matchs.

- séries de 3 équipes qui jouent les matchs entre eux (aller et retour) et
- séries de 5 qui jouent selon le schéma ci-dessous :

La série avec 5 équipes		
1	<b>A</b>	<b>B</b>
2	<b>C</b>	<b>D</b>
3	<b>E</b>	<b>A</b>
4	<b>B</b>	<b>C</b>
5	<b>D</b>	<b>E</b>
6	<b>A</b>	<b>C</b>
7	<b>B</b>	<b>D</b>
8	<b>C</b>	<b>E</b>
9	<b>D</b>	<b>A</b>
10	<b>E</b>	<b>B</b>

Le nombre de poules dépend du nombre d'équipes participantes pour s'assurer que toutes les poules sont remplies.

Le classement est établi selon les dispositions du livre de compétition Top Division Men. Si une équipe déclare forfait lors d'un match du premier tour, ce forfait vaut pour toutes les rencontres en coupe de cette équipe, même si elle a déjà joué.

Tous les vainqueurs des séries se qualifient pour le tour suivant.

Tous les matchs du premier tour doivent être joués au plus tard pour le 5 septembre 2024. Des dérogations ne sont possibles qu'avec l'autorisation du département compétition.

## Tours suivants

Les tours suivants sont disputés comme suit :

- ✓ Barrages : un seul match
- ✓ 1/8 finales : un seul match
- ✓ 1/4 finales : un seul match
- ✓ 1/2 finales : à déterminer\*
- ✓ Finale : un seul match

\* Le format à partir des demi-finales sera finalisé ultérieurement et sera communiqué aux clubs à ce moment-là.

La date limite pour les barrages est le 15 octobre 2024. La date limite pour les 1/8 de finale est le 11 décembre 2024.

Si une équipe déclare forfait, cette équipe sera éliminée automatiquement pour le prochain tour de la coupe. L'article 16 de ce règlement s'appliquera.

En cas d'accord, les clubs peuvent renoncer à l'avantage du domicile

Après la fin du premier tour, un tirage au sort sera effectué pour déterminer les barrages. Après les barrages, un tirage au sort sera effectué pour tous les tours restants.

Le tirage au sort se déroulera de telle manière que:

- ✓ Les équipes d'un même club ne puissent pas se rencontrer avant la finale
- ✓ Les 4 premières des équipes PBL (classement après la compétition régulière de la saison précédente) ne puissent pas être tirées au sort contre une autre équipe PBL en 1/8 de finale.

## Article 5:

En cas d'égalité à la fin de la rencontre, les prolongations se disputent selon les règlements de la FIBA jusqu'à ce qu'un gagnant soit connu. Cela s'applique également aux matches des séries du premier tour.

Pour les rencontres qui se jouent en aller/retour, si, au total des deux matchs, il existe une égalité dans les points, il y aura chaque fois des prolongations de 5 minutes jusqu'à ce qu'un gagnant soit connu.

## Article 6:

Un handicap de 5 points est attribué par différence de division, et ce, jusque et y compris la finale. Il y a 3 niveaux de divisions :

- Niveau 1: BNXT
- Niveau 2: TDM1
- Niveau 3: TDM2

Les arbitres contrôlent les handicaps. Au cas où la présence d'un commissaire de table est nécessaire, il déterminera le handicap.

## Article 7:

La composition des séries et l'ordre des matchs pour chaque tour, ainsi que la désignation de l'équipe visitée s'effectuera par tirage au sort par le département compétition nationale au début de la compétition.

Si les matchs de championnat, de compétitions européennes et de coupe de Belgique doivent être joués en même temps, un délai de 48 heures entre les matchs doit toujours être appliqué, sauf si un accord écrit est conclu par les clubs concernés. Cette période de 48 heures doit être considérée comme une période qui prend cours à partir du début du match précédent. Les matchs d'une compétition européenne ont toujours

la priorité sur les matchs de coupe, même s'ils se déroulent dans un week-end prévu pour la coupe. Dans le cas où les clubs concernés ne parviennent pas à un accord entre eux, le département compétition peut, après avoir entendu les propositions des clubs concernés, imposer date, heure et lieu.

Si un match de championnat ou un match de coupe régionale ou provinciale a été programmé au même moment que le match de coupe de Belgique, le match pour la coupe de Belgique aura toujours priorité et l'autre match sera déplacé après concertation entre les clubs.

À partir du premier tour, le département compétition peut programmer des rencontres pendant les jours de la semaine. Tout refus de la part d'un club engendrera automatiquement le forfait et l'article 16 sera appliqué.

La perception des entrées est obligatoire à partir du 1/16 finales, sauf pour les salles communales où la perception des entrées est interdite. L'entrée pour les -12 ans est toujours gratuite et le prix d'entrée le plus bas (place debout) ne peut excéder 15 euros.

L'équipe visitée procurera à son adversaire tous les renseignements nécessaires en ce qui concerne la situation de son terrain, la date et l'heure du match. 5 places assises seront mises gratuitement à disposition des dirigeants de l'équipe visiteuse.

Si le club visité ne dispose pas d'un revêtement sportif flottant ou d'un parquet pour un match contre une équipe PBL, le club recherchera une salle alternative répondant à cette exigence. Si aucune salle ne peut être trouvée, le club perd l'avantage de disputer la rencontre à domicile.

## Article 8:

Si la couleur des équipements est la même, l'équipe visiteuse doit modifier la couleur de son équipement.

À partir des ¼ de finales, le règlement d'ordre intérieur de la Pro Basketball League pour la couleur du maillot s'applique.

## Article 9:

Les dates fixées pour la coupe de Belgique doivent être respectées. Pour la planification des matchs à partir des quarts de finale, voir annexe 1, article 3.

Les matchs peuvent se jouer avant ou après la date fixée, mais **seulement après l'approbation** du département compétition et à condition que les deux clubs donnent leur accord par écrit.

Si aucun accord n'est conclu entre les deux équipes, la date sera fixée par le département compétition.

Pour le premier tour, les clubs doivent communiquer la date et l'heure de début de la rencontre à l'adresse [calendar@basketballbelgium.be](mailto:calendar@basketballbelgium.be) au plus tard le **15<sup>ième</sup> juillet**. Passé ce délai, une amende de 40€ sera appliquée.

À partir du 1/16 finales, l'équipe visitée doit communiquer la date et l'heure à l'adresse [calendar@basketballbelgium.be](mailto:calendar@basketballbelgium.be), dans les 3 jours qui suivent le match. A l'expiration de ce délai, une amende reprise dans la LCAS sera appliquée.

Chaque demande de modification doit être adressée par email au moins 7 jours avant la date déterminée au département compétition à l'adresse suivante : [calendar@basketballbelgium.be](mailto:calendar@basketballbelgium.be). La demande doit être accompagnée de l'accord écrit des deux équipes, ainsi que la date et l'heure.

Pour chaque date ou heure non mentionnée, une amende reprise dans la LCAS sera imputée au club demandeur.

## Article 10:

La finale est organisée par la Pro Basketball League.

## Article 11:

BASKETBALL BELGIUM débite aux deux clubs par tour le droit de participation prévue dans la LCSA.

Les équipes visitées conservent les recettes.

## Article 12:

Les résultats des matches de Coupe de Belgique doivent être communiqués au département compétition par le club visité ou à défaut par le club visiteur le jour du match avant 23h30

Les résultats sont encodés via le website de l'AWBB ou de BASKETBAL VLAANDEREN.

En cas de problèmes, la transmission des résultats se fait par mail à l'adresse [competition@basketballbelgium.be](mailto:competition@basketballbelgium.be) (toujours indiquer le numéro du match)

Chaque infraction est frappée d'une amende reprise au LCSA.

## Article 13 : Feuilles de match

Lorsque 2 équipes de TDM se rencontrent, l'i-utilisation de la feuille de match électronique est autorisée conformément aux directives du livre de compétition 2024-2025.

La feuille de match (exemplaire blanc) doit être renvoyée électroniquement à l'adresse [scoresheet@basketballbelgium.be](mailto:scoresheet@basketballbelgium.be). L'envoi doit avoir lieu au plus tard le premier jour ouvrable qui suit la fin de la rencontre (la date du mail sert de preuve). Les clubs doivent toujours conserver la feuille de match originale

En cas de non-envoi dans les délais, une amende reprise dans la LCSA sera appliquée. Si la feuille de match n'est pas reçue dans les 7 jours, le match concerné sera considéré comme perdu par le club visité.

## Article 14:

Les officiels sont désignés par le département compétent.

Les règles suivantes s'appliquent en ce qui concerne le nombre de officiels et leur rémunération :

- TDM2 vs TDM2  
2 TDM officiels au tarif standard TDM
- TDM2 vs TDM1  
2 TDM officiels au tarif standard TDM
- TDM1 vs TDM2  
3 TDM officiels au tarif standard TDM
- TDM1 vs TDM1  
3 TDM officiels au tarif standard TDM
- TDM vs PBL  
2 PBL officiels au tarif standard TDM + 1 TDM officiels au tarif standard TDM
- PBL vs PBL  
3 PBL officiels au tarif standard PBL

A partir des 1/8 de finale, les matchs sont dirigés par 3 arbitres

## Article 15 : Les plaintes et les réclamations

Voir le livre de compétition Top Division Men

## Article 16:

En cas de forfait déclaré après la publication du tirage au sort, l'amende prévue dans la LCAS sera appliquée.

En cas de forfait déclaré moins de 7 jours calendrier, l'amende prévue dans la LCAS sera appliquée.

## Article 17:

La Pro Basketball League offre aux finalistes :

Au gagnant

- ✓ Une coupe à titre définitif
- ✓ 25 médailles d'or

À l'autre finaliste

- ✓ 25 médailles d'argent

## Article 18:

Tous les cas non prévus dans ce règlement seront réglés par le Conseil d'administration de Basketball Belgium. Aucune possibilité d'appel contre cette décision ne sera possible

## Dates :

Le calendrier sera disponible sur [www.basketbal.vlaanderen](http://www.basketbal.vlaanderen) ou [www.awbb.be](http://www.awbb.be).

## Annexe 1 Règlement Coupe de Belgique 2024-2025 à partir des quarts de finale

Ce partage sera complété ultérieurement par la Pro Basketball League.